

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2024_035

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 26
Date de Convocation	Mardi 9 avril 2024		
Séance du	Lundi 15 avril 2024		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – D. CREN – C. BALDO – A. BERNARD – E. BREBION – P. DONOT – V. GUILLEMIN – A. LOPEZ – P. MARECHAUX – E. MARTIN – M. MARTIN – T. RENARD – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH.</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : J.Ch. VERGEYNST à F. PLUJA – J. BADIE à J.Ch. MORICONI – A. BAUER à A. BERNARD – F. PORTELLA à C. QUEYRAT – J.M. THOBOIS à P. DONOT – A. LE MOIGNE à E. MARTIN.</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : N. COLELLA.</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY.</p>			

OBJET : **Affectation du résultat budgétaire 2023
Budget principal de la commune**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion 2023 pour le budget de la commune.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'Exercice 2023 :

1. Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'Exercice 2023 ;
2. Constatant que le Compte Administratif fait apparaître en fonctionnement :

Un Excédent de clôture au 31/12/2023 de :

1 240 267,64 €

(à savoir un excédent de fonctionnement au 31/12/2023 de 908 104,82 €
et un excédent reporté 2022 de 332 162,82 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

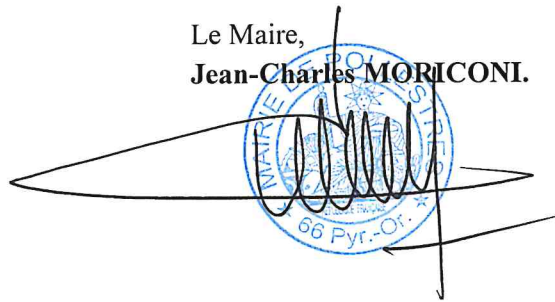
Au Déficit d'Investissement : 976 934,42 €

(à savoir un excédent d'investissement au 31/12/2023 de 107 365,58 € et un déficit des Restes à Réaliser au 31/12/2023 de 1 084 300,00 €)

Et d'affecter en excédent de fonctionnement reporté : 263 333,22 €

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
30 AVR. 2024
COURRIER